

*Compte Rendu
Conseil Communautaire
Séance du 9 Février 2006*

Etaient Présents

<i>Bourqueil</i>	: Mrs DUMONT, JUNGES, Mmes COUCHOURON et SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ et GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, LILA, DESBOIS.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET, Mr PICHOT.
<i>Continvoir</i>	: Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX, Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr DESTAILLEUR.
<i>Saint Nicolas de Bourqueil</i>	: Mrs COUSSEAU, GOURDON.

Etaient Excusés

<i>Restigné</i>	: Mr BESNIER
-----------------	--------------

Absents

<i>Chouzé-sur-Loire</i>	: Mme GOUPIL DE BOUILLE.
<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT.

Secrétaire de séance

Mr JUNGES.

Avant d'ouvrir la séance, Madame SAILLET souhaite la bienvenue à Monsieur AMBRUGEAT qui a été élu délégué titulaire à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil pour représenter la Commune d'Ingrandes de Touraine en remplacement de Madame ANSALONI.

Ordre du Jour

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2006

Ce document est adopté à l'unanimité sans observation.

2 – LOCATION DE LA CAVE DU PAYS DE BOURGUEIL

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire avait loué à la société HISTOIRES EN SCENE la Cave du Pays de Bourgueil. Cette location avait été formalisée par un bail précaire de 23 mois qui arrive à échéance le 28 février 2006.

Le bien mis à disposition permet notamment des activités de location de salles, d'animation, de spectacles, de vente de produits du terroir du Bourgueillois et visite d'un musée.

Elle précise que Madame DESENNE, qui représente cette société, a fait savoir qu'elle souhaitait poursuivre son activité et de ce fait, sollicite la passation d'un nouveau bail de location avec effet du 1^{er} mars 2006.

Elle sollicite l'avis de ses collègues.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de sa Présidente,

VU l'intérêt de pouvoir contribuer au maintien d'une telle activité,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande de poursuivre la location,

et

AUTORISE sa Présidente à signer le bail correspondant d'une durée de neuf années avec effet du 1^{er} mars 2006 qui sera établi entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la société HISTOIRES EN SCENE,

DESIGNE Maître DESPINS, notaire à Bourgueil, pour la rédaction du bail de location à intervenir.

SOULIGNE que les frais notariés correspondants seront supportés par le preneur.

Le loyer, fixé à 120 €uros par mois, sera réactualisé en prenant comme élément de référence le chiffre d'affaire de la S A R L.

3 – TRAVAUX STADE ANNEXE DU CES RONSARD DE BOURGUEIL

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire, au cours d'une précédente réunion, s'était prononcé favorablement pour le lancement du programme de travaux de réhabilitation du stade annexe du CES Ronsard de Bourgueil.

Elle détaille le coût de ce programme, à savoir :

- | | |
|--|--------------------------|
| ▪ Lot VRD confié à la société EUROVIA, pour un montant de | 247 201.50 € H.T. |
| ▪ Lot Aménagement Paysager – Clôtures, confié à l'entreprise Les Artisans Paysagistes, pour un montant de | 21 032.10 € H.T. |
| ▪ Maîtrise d'oeuvre assurée par Monsieur Philippe GOUAZE, Architecte, pour un montant de | 23 383.50 € H.T. |
| Soit un total de | 291 617.10 € H.T. |

Elle souligne que le financement actuellement en place est le suivant :

- | | | |
|---|---|--------------|
| • Subvention D.G.E. | : | 72 000.00 € |
| • Subvention Etat (réserve parlementaire) | : | 10 000.00 € |
| • Emprunt et autofinancement de la Collectivité : | | 209 617.10 € |

Afin d'amoindrir la participation financière de la Communauté de Communes, elle propose de solliciter une aide complémentaire au titre des fonds mis en place dans le Contrat de Pays pour le financement de telles opérations.

Elle souligne que la Communauté de Communes semble pouvoir bénéficier d'une aide plafonnée à 20 800 € pour le programme de travaux sus visé, il s'agit en réalité d'une somme restée affectée pour une opération classée sans suite, à savoir l'aménagement d'une voie d'accès pour « l'ancien terrain » des gens du voyage.

Elle sollicite l'avis du Conseil Communautaire,

L'Assemblée,

Après avoir entendu l'exposé de sa Présidente,

VU l'intérêt pour la Collectivité de pouvoir amoindrir la participation financière restant à sa charge,

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès de la Région, dans le cadre du Contrat de Pays, l'aide complémentaire plafonnée à 20 800 €, et

ARRETE le nouveau plan de financement :

- | | | |
|--|---|--------------------|
| • <i>Subvention D.G.E.</i> | : | <i>72 000.00 €</i> |
| • <i>Subvention Etat (réserve parlementaire)</i> | : | <i>10 000.00 €</i> |

- *Subvention sollicitée auprès de la Région* : 20 800.00 €
- *Emprunt et autofinancement de la Collectivité* : 188 817.10 €

AUTORISE sa Présidente à signer tous documents concernant la demande de subvention qui sera déposée auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Pays.

4 – REGIME INDEMNITAIRE

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 10 juin 2004, le Conseil Communautaire avait déterminé les conditions d'octroi du nouveau régime indemnitaire aux agents de la Communauté de Communes.

S'agissant de l'indemnité d'administration et de technicité, pouvaient en bénéficier au niveau de la filière administrative les agents administratifs.

Elle rappelle également que le Conseil Communautaire a créé, avec effet du 1^{er} février 2006, un poste d'adjoint administratif qui a été pourvu à cette même date.

A cet effet, elle propose que le bénéfice de cette indemnité d'administration et de technicité puisse être élargi aux agents recrutés sur le grade d'adjoint administratif.

Elle sollicite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente,

EMET un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus, à savoir :

La possibilité pour les adjoints administratifs de la Communauté de Communes de pouvoir bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité.

RAPPELLE que cette indemnité est versée comme suit :

- *50 % en juin,*
- *50 % en novembre.*

S'ENGAGE à inscrire au budget de la Collectivité les crédits correspondants.

5 – TRAVAUX DE VOIRIE ZA BENAIS/RESTIGNE – MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur LE COZ, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle que le Conseil Communautaire avait programmé une ligne de crédits pour financer des travaux de renforcement et de création de voirie dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné.

Le montant des travaux avait été estimé à 194 000 €uros H.T.

Il souligne que lors d'une précédente réunion, le Conseil Communautaire avait décidé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Les quatre organismes consultés ont fait parvenir une proposition, il s'agit de :

- La D.D.E. d'Indre et Loire,

- Le cabinet A2I de Joué les Tours,
- Le cabinet AGATE d'Azay le Rideau
- Le cabinet SAFEGE ENVIRONNEMENT de Tours,

Il détaille le contenu de ces offres et souligne que l'offre présentée par la D.D.E. d'Indre et Loire s'avère être la mieux disante.

Il sollicite l'avis de l'Assemblée pour l'ensemble de ces propositions

Monsieur COUSSEAU s'interroge sur la disponibilité de la D. D. E. compte tenu des nombreux chantiers qu'elle gère actuellement. Il a remarqué que les réunions de chantier étaient souvent trop « rapides ».

Après débat,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ et sollicité quelques précisions complémentaires,

RETIENT, à l'unanimité, l'offre faite par la D.D.E. d'Indre et Loire qui s'élève à 7 238.03 euros H.T.

AUTORISE sa Présidente à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant et les pièces qui s'y rattachent.

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

6 – REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES COMMISSIONS, GROUPE DE TRAVAIL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la proposition faite par la Commune d'Ingrandes de Touraine pour la désignation de nouveaux représentants dans diverses Commissions suite à la démission de conseillers municipaux au sein de cette Commune.

Cette nomination s'articule ainsi :

Commission d'évaluation de charges :

A été élu Monsieur José AMBRUGEAT (remplaçant de Yolande ANSALONI),

Commission Compétences

A été élu : José AMBRUGEAT (remplaçant de Yolande ANSALONI),

Comité Consultatif Aménagement de l'Espace

A été élu José AMBRUGEAT (remplaçant de Yolande ANSALONI),

Comité Consultatif Tourisme

A été élu Pierre DELANOUE (remplaçant Roger LECOMTE),

Comité Consultatif Sentiers de randonnées

A été élu Pierre DELANOUE (remplaçant de Roger LECOMTE).

7 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame la Présidente souligne que la commission d'appel d'offres qui a été mise en place le 6 Décembre 2001 est à ce jour incomplète et propose de procéder par un vote à bulletin secret à la réélection de l'ensemble des membres composant cette commission.

Elle rappelle la composition de cette commission d'appel d'offres, à savoir :

- 1 Président ou son représentant,
- 5 membres du Conseil Communautaire élus en tant que titulaire et de leurs 5 suppléants élus eux aussi au sein du Conseil Communautaire.

Peuvent être associés à cette réunion :

- le Receveur municipal,
- un représentant de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes,
- un représentant du service compétent pour suivre et assurer l'exécution des travaux,
- les personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Les membres élus ont voix délibératives.

En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

L'Assemblée, après avoir entendu sa Présidente,

DECIDE, à l'unanimité, de procéder par un vote à bulletin secret à la réélection des membres appelés à siéger dans cette commission.

Sont réélus, à l'unanimité,

Membres Titulaires : M. André BESNIER (cc)
M. Alain GOURDON (cc)
M. Régis MUREAU (cc)
M. Yves LEMOGNE (cc)
M. Christel COUSSEAU (cc)

Membres Suppléants : M. Jean-Jacques LANDRIEVE (cc)
M. Pascal PINARD (cc)
M. José AMBRUGEAT (cc)
M. Jacky DESBOIS (cc)
M. Claude GODIN (cc)

La Commission d'appel d'offres est donc ainsi composée :

Présidente	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Mme Nadine SAILLET (cc)</u>
Délégués	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. André BESNIER (cc) ▪ M. Alain GOURDON (cc) ▪ M. Régis MUREAU (cc) ▪ M. Yves LEMOGNE (cc) ▪ M. Christel COUSSEAU (cc)
Suppléants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Jean-Jacques LANDRIEVE (cc) ▪ M. Pascal PINARD (cc) ▪ M. José AMBRUGEAT (cc) ▪ M. Jacky DESBOIS (cc) ▪ M. Claude GODIN (cc)

8 – VISITE ANNUELLE DES BORNES D'INCENDIE ZA BENAIS/RESTIGNE

Monsieur LE COZ rappelle à l'Assemblée l'obligation, pour la Collectivité, de faire vérifier annuellement les bornes incendie situées dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné

Il rappelle que cette Zone d'Activités est équipée actuellement de 3 bornes.

A cet effet, il donne lecture d'une proposition d'intervention faite par la Compagnie Fermière de Services Publics dont le siège social est situé à Nantes – 3 rue Marcel Sembat.

L'offre porte sur les quatre points suivants :

- ✓ Visite annuelle des prises d'incendie qui sont raccordées au réseau d'eau potable,
- ✓ Contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie,
- ✓ Etablissement d'un devis chiffré des travaux de remise en état,
- ✓ Etablissement d'un compte-rendu annuel de visite.

Le montant de cette offre se détaille comme suit :

- Visite annuelle avec rapport et devis de remise en état 27.30 € H.T.
- Contrôle débit, pression tous les 3 ans, par an 9.30 € H.T.

Soit un total de 36.60 €uros H.T. par an et par prise incendie.

Elle sollicite l'avis de ses collègues sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,

VU la nécessité sur le plan sécurité de disposer de bornes incendie en parfait état de fonctionnement,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus, et

AUTORISE sa Présidente à signer la convention à intervenir entre la Compagnie Fermière de Services Publics et la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget les crédits nécessaire.

9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

MAISON DE LA FORMATION ET DE L'ACCUEIL SOCIAL

Madame SAILLET souligne que les travaux sont terminés (il reste quelques petites finitions) et que le mobilier est en place.

L'association I. T. S. a lancé la procédure de recrutement du futur responsable de cette structure qui devrait être opérationnelle en avril 2006.

Par ailleurs, Madame SAILLET précise qu'elle a rencontré les associations appelées à travailler dans cette future Maison de la Formation pour mettre au point les conditions d'utilisation (préparation des conventions).

Une visite des lieux est programmée le 23 février 2006 pour les membres de la Commission « Action Sociale ». Les responsables d'associations concernées par cette Maison de la Formation pourront, le même jour, visiter les lieux.

MAISON DE L'EMPLOI DU CHINONNAIS

Madame SAILLET souligne que les statuts ont été adoptés.

Elle apporte quelques précisions sur le futur fonctionnement de cette structure, précisant que le bureau et le Conseil d'Administration ont été mis en place.

ETUDE DES VESTIAIRES SUR LE TERRAIN DU C.E.S.

Madame SAILLET propose à l'Assemblée de faire réaliser un avant projet sommaire pour la construction de vestiaires sur le stade annexe.

Elle précise que le Conseil Général n'a pas voulu prendre en compte cette construction dans le cadre des travaux de restructuration du collège ; c'est la raison pour laquelle elle propose cette démarche.

Elle détaille une proposition faite par le cabinet A B M de Tours qui s'élève à 1 600 €uros H.T.

Monsieur DUMONT regrette que le Conseil Général n'ait pas voulu prendre en compte ce projet.

Monsieur JUNGES précise que pour 2006, aucune ligne de crédits n'est prévue pour ce « genre d'équipement ».

Madame SAILLET précise que ce projet pourra être proposé dans le cadre du futur « Contrat de Pays », mais pour cela, il faut absolument disposer d'un avant projet.

***Le Conseil Communautaire donne suite à cette proposition et
AUTORISE sa Présidente à signer la lettre de commande auprès du
cabinet A B M.***

PROMOTION ECONOMIQUE – RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur LE COZ commente le résultat de l'appel d'offres lancé par le groupement de commande constitué entre les Communautés du Pays d'Azay le Rideau, du Pays de Bourgueil et de Rivière-Chinon-St Benoît la Forêt et souligne que le choix de la Commission s'est porté sur l'A D U C.

PLANTATIONS ZA BENAIS/RESTIGNE

Monsieur LE COZ souligne que cette plantation concerne la nouvelle voie qui dessert, dans l'immédiat, cinq parcelles constructibles.

- 3 entreprises ont été consultées, à savoir :
- La SARL PELLETIER (Azay le Rideau),
- Les JARDINS DE DAVID (Sepmes),
- La SARL JARDISPORT (Chinon).

Après avoir analysé les offres, il souligne que la proposition d'un montant de 6 279 €uros H.T., établie par la SARL PELLETIER s'avère être la mieux disante ; il propose donc à l'Assemblée de retenir cette offre.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
EMET un avis favorable.***

TOUR DE TABLE

↳ ***Monsieur LE COZ***

Il précise que la société CERVAL, actuellement installée dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné, envisage de s'agrandir et, à cet effet, a pris contact avec la Communauté de Communes car il s'agirait d'une opération sous forme de crédit-bail identique au projet initial.

Cette extension serait synonyme de créations d'emplois à court terme (6 emplois supplémentaires).

↳ **Monsieur MUREAU**

Il aborde les problèmes liés au maintien des agences postales.

Après un long débat, il est proposé à l'ensemble des Maires de se réunir afin d'adopter une démarche cohérente. Les membres présents sont tout à fait d'accord.

↳ **Monsieur GOURDON**

Il commente l'avancement des travaux de réhabilitation du stade annexe.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05.

Fait à Bourgueil, le 30 mars 2007

La Présidente,

Nadine SALLEY